

* Obligatoire.

Présentation de votre structure

Dénomination exacte conforme aux statuts *		Sigle (le cas échéant)	
Régime juridique		Numéro de SIRET* sans espaces ni marques	
<input type="checkbox"/> Association loi 1901 Autre		Votre n° de SIRET peut avoir changé. Vérifiez-le sur le site insee.fr	
Adresse du siège social (conforme aux statuts). * Toutes les correspondances y seront adressées			
Téléphone	Courriel	Site internet	
Date de création	Date de la dernière déclaration (statuts, dirigeants)	Date de la dernière assemblée générale ordinaire	
Votre structure emploie-t-elle un ou plusieurs salariés ? <input type="checkbox"/> Non Oui, Nbre Et Nbre en équivalent temps plein Nbre d'heures Nbre d'emplois aidés			
Votre structure est-elle pour tout ou partie de ses activités assujettie à la TVA ou aux impôts commerciaux ? <input type="checkbox"/> Non Oui, pour quelle part de ses activités %			
Votre structure dispose-t-elle d'un agrément administratif ? <input type="checkbox"/> Non Oui, préciser le(s)quel(s)			
		Type d'agrément	Administration
		Date	
		Type d'agrément	Administration
		Date	
Nombre total d'adhérents		Montant de la cotisation de base	
Votre structure est-elle affiliée à une fédération ou fait-elle partie d'un réseau ? <input type="checkbox"/> Non Oui, préciser le(s)quel(s)			
Dénomination exacte de la fédération ou du réseau			

Les membres de votre structure (si vous êtes une collectivité, ne saisissez pas la colonne trésorier)

Président	Trésorier	Personne chargée du dossier
Nom et Prénom *	Nom et Prénom *	Nom et Prénom *
Téléphone *	Téléphone *	Téléphone *
Courriel *	Courriel *	Courriel *
Co-présidence (identité, téléphone et courriel)		

Les moyens mis à disposition

	Origine de la mise à disposition (collectivité publique, partenaire)	Description
Personnel (nombre, fonction)		
Locaux (nature, surface)		
Matériels, avantages en nature		

Quel est l'**objet** de votre structure (selon les statuts) ? *

Résumez les **activités principales** *

Demande de subvention au titre du fonctionnement

Dressez un bilan succinct de l'année écoulée *

Activités que votre structure développera en 2024 *

Quel est le besoin identifié auquel la subvention sollicitée sera affectée ?

Quel est le montant de la subvention sollicitée au titre du fonctionnement *

€

Budget prévisionnel de l'association pour 2024 ou pour la période 2023-2024
Obligatoire pour toute demande de subvention

Charges		Produits	
60 - Achats		70 - ventes de produits, prestations	
Etudes, prestations de services		Marchandises	
Fournitures administratives		Prestations de services	
Eau, énergie		Autres (à préciser dans le champ ci-dessous)	
Entretien, petit équipement, autres			
61 - Services extérieurs		74 - subventions d'exploitation	
Location mobilière et immobilière		Union européenne (précisez le dispositif)	
Entretien et réparations			
Assurances		État (précisez le ministère)	
Documentation, divers			
62 - Autres services extérieurs		Région (précisez le dispositif)	
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires			
Déplacements, missions et réceptions		Département de l'Ain (détaillez la ou les demandes)	
Frais postaux, télécommunications			
Services bancaires			
Publicité, publication		Autre(s) département(s)	
Autres			
63 - Impôts et taxes		Commune(s) et intercommunalité(s) (à détailler)	
Impôts et taxes sur les rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Frais de personnel		Autre(s)/divers (précisez le dispositif) ex. organismes sociaux	
Rémunérations			
Charges sociales			
Formation		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		Dons	
		Participation aux activités	
66 - Charges financières (intérêts versés...)		Autofinancement (fonds propres apportés pour équilibrer le budget)	
		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
		Sur opération de gestion	
68 - Dotations aux amortissements		Sur exercices antérieurs	
Provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges		Total des produits	

Les montants des totaux doivent être équilibrés

Contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat (en équivalent rémunération)	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Prestations			
Total		Total	

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président,

Le Trésorier,

Compte de résultat de l'association pour 2022 ou pour la période 2022-2023
Obligatoire pour toute demande de subvention

Charges		Produits	
60 - Achats		70 - ventes de produits, prestations	
Etudes, prestations de services		Marchandises	
Fournitures administratives		Prestations de services	
Eau, énergie		Autres (précisez)	
Entretien, petit équipement, autres			
61 - Services extérieurs		74 - subventions d'exploitation	
Location mobilière et immobilière		Union européenne (précisez le dispositif)	
Entretien et réparations			
Assurances		État (précisez le ministère)	
Documentation, divers			
62 - Autres services extérieurs		Région (précisez le dispositif)	
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires			
Déplacements, missions et réceptions		Département de l'Ain (détaillez la ou les demandes)	
Frais postaux, télécommunications			
Services bancaires			
Publicité, publication			
Autres		Autre(s) département(s)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur les rémunérations		Commune(s) et intercommunalité(s) (à détailler)	
Autres impôts et taxes			
64 - Frais de personnel		Autre(s)/divers (précisez le dispositif) ex. organismes sociaux	
Rémunérations			
Charges sociales			
Formation		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges		Cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante		Dons	
66 - Charges financières (intérêts versés...)		Participation aux activités	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotations aux amortissements		77 - Produits exceptionnels	
Provisions et engagements		Sur opération de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Total des charges		Excédent(+)/déficit (-)	
		Total des produits	

Les montants des totaux doivent être équilibrés

Contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat (en équivalent rémunération)	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Prestations			
Total		Total	

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président,

Le Trésorier,

Éléments de bilan de l'association pour 2022 ou pour la période 2022-2023

Obligatoire pour toute demande de subvention

Si vous disposez déjà d'un bilan, joignez-le sans renseigner cette page. Ne portez pas les centimes.

Votre demande est inférieure à 10 000 €, complétez ce tableau :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total des avoirs en comptes courants bancaires à la date de clôture d'exercice	_____	_____
Total des placements financiers (SICAV, comptes rémunérés) à la date de clôture d'exercice	_____	_____

Votre demande est supérieure à 10 000 €, complétez ce tableau :

Actif	Passif
Immobilisations incorporelles et corporelles	Fonds associatifs et réserves
Frais d'établissement _____	Fonds associatif sans droits de reprise _____
Terrains, constructions _____	Réserves (statutaires, contractuelles, réglementées) _____
Matériels et outillages _____	Report à nouveau _____
Matériel bureau et informatique, mobilier _____	Fonds associatif avec droit de reprise _____
Fonds commercial _____	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) _____
Concessions, brevets, licences, logiciels _____	Subventions d'investissement _____
_____	Provisions réglementées _____
_____	_____
Immobilisations financières	Sous total _____
Participations _____	Provisions pour risques et charges
_____	Provisions pour risques _____
Sous total _____	Provisions pour charges _____
Stocks et en-cours	Sous total _____
En-cours de production de services _____	Fonds dédiés
_____	Sur subventions de fonctionnement _____
Créances d'exploitations et créances diverses	Sur autres ressources _____
Créances clients et comptes rattachés _____	Sous total _____
Autres créances _____	Dettes financières
Valeurs mobilières de placement _____	Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit _____
Disponibilités	dont comptes bancaires créditeurs et concours bancaires courants _____
Banques _____	Emprunts de dettes financières diverses _____
Caisse _____	Dettes d'exploitation et dettes diverses
_____	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours _____
Charges constatées d'avance _____	Dettes fournisseurs et comptes rattachés _____
Charges à répartir sur plusieurs exercices _____	Dettes fiscales et sociales _____
Sous total _____	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés _____
_____	Produits constatés d'avance _____
_____	_____
Total de l'actif _____	Sous total _____
	Total du passif _____

Les montants des totaux doivent être équilibrés

Ce document budgétaire doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président,

Le Trésorier,

Engagement Obligatoire pour toute demande de subvention

Nous soussignés _____, Président
Nom et prénom du Président

et _____, Trésorier
Nom et prénom du Trésorier

- sollicitons une subvention du Département de l'Ain au nom de _____
Nom de l'association
- nous engageons à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment :
 - à justifier de l'emploi des fonds versés par la transmission d'un compte-rendu d'activité et des comptes annuels dans les six mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel l'aide a été attribuée,
 - à tenir à la disposition des personnes habilitées par le Département les livres et pièces comptables,
 - à informer le Département de toute modification touchant les statuts, la composition du bureau, la domiciliation bancaire de l'association,
 - à faire figurer la mention « Avec le soutien du Département de l'Ain » et le logo du Département sur l'ensemble des documents papiers et numériques (newsletter, site, pages et réseaux sociaux,...) de votre structure.
- déclarons que l'association est en règle au regard de l'ensemble de la réglementation applicable à son activité, des déclarations sociales et fiscales, et à jour des cotisations afférentes ;
- déclarons que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- certifions exactes les informations contenues dans le présent dossier.

Fait le _____ à _____

Ce document doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président,

Le Trésorier,

Informations sur les subventions départementales

Une subvention est une libéralité relevant de l'appréciation souveraine de l'organe délibérant de la collectivité ; son attribution comme son renouvellement n'ont aucun caractère automatique. D'une manière générale, l'attention des responsables d'associations est appelée sur les demandes d'un niveau manifestement excessif, qui n'auraient aucune chance d'être agréées par le Département, compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles il est soumis. L'attribution et le versement d'une subvention publique entraînent pour le bénéficiaire certaines obligations, telles que rendre compte de l'emploi des fonds versés et se soumettre au contrôle éventuel des délégués de la collectivité locale, conformément aux dispositions de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales. Si le Département le juge utile, et en tout état de cause si la subvention attribuée excède 23 000 €, une convention sera conclue entre le Département et le bénéficiaire.

Le Département de l'Ain a mis en œuvre un traitement de données à caractère personnel au sens de l'article 2 du règlement général à la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) destiné à disposer d'une ressource sur le secteur sportif départemental. Conformément à l'article 13 de ce règlement, vous êtes informé(e) que :

- 1/ Le traitement porte sur les données à caractère personnel suivantes : nom et prénom du représentant juridique ; nom, prénom, téléphone et courriel du président et de la personne en charge du dossier ; nom, prénom, statut, diplôme.
 - 2/ Les données collectées sont accessibles : au Président du Conseil départemental, responsable du traitement, et aux conseillers départementaux, aux agents du service de la Direction des sports et du Service des finances du Département.
 - 3/ Les données collectées sont conservées dans le cadre de ce traitement 10 années, à la suite de quoi elles seront archivées, pré-archivées ou détruites ;
 - 4/ Vous pouvez accéder aux données vous concernant contenues dans ce traitement, en obtenir la rectification en cas d'erreur et d'effacement au terme du délai fixé au point 3 en adressant une demande au délégué à la protection des données :
- Par courrier électronique : dpo@ain.fr
 - Par courrier postal : Monsieur le délégué à la protection des données du Département de l'Ain- DAMP/SJD 10, rue du Pavé d'Amour - 01000 Bourg-en-Bresse
 - 5/ Si vous estimez que ce traitement porte atteinte à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés :
 - Par courrier postal : CNIL- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Sur internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Pièces à joindre à ce dossier
Obligatoire pour toute demande de subvention

Liste des documents à fournir avec votre demande

- Un courrier adressé au Président du Conseil départemental de l'Ain, sollicitant l'attribution d'une subvention.
- Les statuts régulièrement déclarés, le récépissé de déclaration de l'association délivré par la Préfecture.
Pour une demande de **renouvellement** de subvention, ne joignez les statuts que s'ils ont été modifiés et le récépissé correspondant.
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (bureau, conseil d'administration).
Pour une demande de **renouvellement** de subvention, ne joignez cette liste que si elle a été modifiée, avec le récépissé correspondant.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire et des éventuelles assemblées générales extraordinaires intervenues durant les douze derniers mois.
- Le compte-rendu de la saison écoulée ou à défaut de l'année n-1.
- Le projet pluriannuel de l'association, le cas échéant.
- Pour toute demande au titre d'une action spécifique concernant un projet d'acquisition, le ou les devis ainsi que le plan de financement prévisionnel s'y rapportant.
- **Un relevé d'identité bancaire aux normes SEPA (codes IBAN et BIC).**

A qui adresser le dossier ?
Les dates limites de dépôt de dossier

Domaines	Adresse postale	Plus d'informations	Date limite
Attractivité des territoires - tourisme	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 74 24 48 10 conomie@ain.fr tourisme@ain.fr	27 octobre 2023
Environnement	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction de l'Environnement 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 37 62 18 01 christine.vail@ain.fr	27 octobre 2023
Vie citoyenne	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction des Finances et du Contrôle de Gestion 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Hôtel du Département 45 avenue Alsace-Lorraine - Bourg-en-Bresse 04 74 32 32 44 nathalie.chavanel@ain.fr	27 octobre 2023
Mémoire	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction des Affaires Culturelles et des Sports 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 74 32 58 45 developpementculturel@ain.fr	27 octobre 2023
Patrimoine	M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction du Patrimoine et des Sites culturels 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site Delestraint 34, rue Général Delestraint - Bourg-en-Bresse 04 74 32 76 10 service.patrimoine@ain.fr	27 octobre 2023